

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE **19 DÉCEMBRE 2022 À 19H30.**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot de la mairesse
4. Demandes verbales
5. Présentation et acceptation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023
6. Programme triennal d'immobilisations
7. Levée de la séance

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Assistent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. Ouverture de la séance

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis à tous les élus et élues conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

626-12-2022

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

3. Mot de la mairesse

Bonsoir à toutes et à tous,

Je suis fière de partager avec vous les grandes orientations qui guideront les décisions du conseil municipal au cours de la prochaine année.

Voici que 2022 s'achève et comme toutes les municipalités du Québec, nous avons dû composer avec de nombreux défis.

La flambée des coûts dans différents domaines, nous complique la tâche. À titre d'exemple, la forte hausse du prix de l'essence et des autres carburants. La hausse du prix des matériaux et des différents contrats de construction pour les projets à venir, constituent un enjeu majeur également. Il est aussi important de mentionner que la hausse des taux d'intérêt a un impact direct et important sur le remboursement des emprunts municipaux. La Ville devait donc y réagir en prenant des décisions éclairées dans l'élaboration du budget pour l'année à venir.

Le budget 2023 a été préparé dans un esprit d'équité et s'inscrit dans la continuité de nos projets et dans l'action. Découlant d'un exercice rigoureux de planification, ce budget responsable démontre encore une fois la saine gestion financière qui prévaut à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et exprime bien notre désir de consolider les finances de la Ville en investissant intelligemment dans les priorités que nous partageons avec les citoyennes et les citoyens.

Plusieurs projets de mise à jour de nos infrastructures continueront leurs avancées pour l'année à venir et les suivantes. Notamment, la station de pompage du quartier Bocage qui sera mise à niveau au courant des deux prochaines années. Nous procéderons également à la conversion au DEL de tous les éclairages extérieurs sur l'ensemble du territoire de la Ville. Une subvention a été obtenue afin de réaliser ce changement important. Ce projet nous permettra non seulement de faire des économies budgétaires en diminuant la consommation d'énergie, mais également de poser un geste pour réduire notre empreinte écologique, ce type d'éclairage étant moins énergivore que l'éclairage actuel.

Chaque année, la Ville doit faire face à des enjeux financiers importants. En 2023, nous devons prendre en considération le dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière et l'augmentation significative de la valeur des immeubles sur tout le territoire. Afin de contrebalancer cette augmentation marquée, nous avons ajusté à la baisse le taux de la taxe foncière.

Certaines dépenses nous sont imposées. À titre d'exemple, le contrat pour la collecte des ordures a fait un bond de 10.6 % pour l'année à venir. Il y a aussi des augmentations pour plusieurs autres services essentiels comme le déneigement, l'approvisionnement en eau et le service de police de la Sureté du Québec pour n'en nommer que quelques-uns.

Malgré cela, tous les efforts ont été mis de l'avant pour s'assurer que les dépenses compressibles soient en deçà de l'indice du coût de la vie qui était à 6,9% pour octobre 2022.

Indépendamment de la hausse moyenne de 30% de l'évaluation municipale, la Ville souhaite minimiser l'augmentation du fardeau fiscal de ses citoyennes et citoyens. Cet effort vous sera démontré lors de la présentation de monsieur Régis Soucy, conseiller responsable de la Commission des finances.

Malgré tous ces impondérables, nous sommes fiers de vous présenter aujourd'hui un budget responsable qui répond aux besoins des contribuables tout en respectant leur capacité à payer.

J'aimerais terminer en vous assurant que la qualité des services offerts aux citoyens et citoyennes sera maintenue avec le budget que nous déposons aujourd'hui. Il s'agit d'une priorité pour tous les membres du conseil municipal et je suis fière que nous y soyons arrivés malgré ce contexte difficile.

Je profite de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont travaillé avec professionnalisme et rigueur à la préparation du budget, soit: messieurs Régis Soucy et Jean-Guy Forget de la Commission des finances, les membres du conseil municipal, madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, madame Nicole Perreault, directrice des finances et trésorière ainsi que madame Geneviève Côté-Riberdy, coordonnatrice des finances et assistante-trésorière.

En ce début du temps des fêtes, je souhaite à tous les Prairiquois et toutes les Prairiquoises une très bonne année 2023 qui rimera avec prospérité, santé et bonheur.

Je laisse maintenant la parole à monsieur Régis Soucy, responsable de la Commission des finances, qui vous présentera le budget 2023, qui s'inscrit dans la volonté de maintenir les services aux citoyens à un haut niveau tout en s'assurant que l'équité fiscale soit maintenue dans ces circonstances bien particulières.

Merci.

Suzanne Dauphin, mairesse de Notre-Dame-des-Prairies
Notre-Dame-des-Prairies, 19 décembre 2022.

Merci Madame Dauphin,
Mesdames, Messieurs,

La préparation du budget annuel est certainement l'une des plus grandes fonctions de l'exercice du pouvoir municipal. Compte tenu des défis économiques rencontrés dans la dernière année et avec lesquels nous devons continuer de composer, le budget 2023 n'a pas été simple à élaborer. Nous vivons toutes et tous les répercussions de l'inflation et avons fait de notre mieux pour que le bien-être des Prairiquoises et Prairiquois soit préservé, malgré les circonstances. Le budget que je dépose aujourd'hui a donc pour but de maintenir un fardeau fiscal raisonnable en respectant la capacité de payer des contribuables.

Je suis d'abord heureux d'annoncer, pour 2023, une diminution des taux de taxes par rapport à 2022 pour l'ensemble des taxes spéciales et foncières afin d'atténuer l'impact du nouveau rôle triennal d'évaluation.

Le conseil municipal de la Ville a réussi, malgré la période inflationniste actuelle, à limiter son augmentation des dépenses compressibles à 4,7%. Tel que mentionné plus tôt, il s'agit d'une augmentation qui se trouve sous l'indice des prix à la consommation, qui atteignait presque 7 % en octobre dernier, ce qui a des effets considérables.

En 2023, les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 16 862 400 \$ en incluant l'amortissement des immobilisations. Elles se répartissent comme suit:

Administration générale	2 359 700 \$
Sécurité publique	2 197 000 \$
Transport	3 797 400 \$
Hygiène du milieu	3 205 900 \$
Santé et bien-être	20 400 \$
Aménagement, urbanisme et développement	575 400 \$
Loisirs et culture	3 862 600 \$
Frais de financement	844 000 \$
TOTAL	16 862 400 \$

Il faut noter qu'un grand pourcentage de l'augmentation des dépenses totales touche celles qui nous sont imposées et qui sont incompressibles. Nous subissons tous et toutes l'inflation qui peut avoir de lourdes conséquences pour plusieurs. Comme le soulignait Mme Dauphin, nous faisons face aux mêmes défis que toutes les municipalités du Québec et sommes confrontés à des hausses de coûts importantes qui ajoutent un fardeau considérable sur la Ville.

Voici maintenant les différents taux de taxation pour l'année 2023:

Taxes foncières générales

Diminution du taux pour la catégorie de 1 à 5 logements	0,538 \$
Diminution du taux pour la catégorie 6 logements et plus	0,612 \$
Diminution du taux pour immeubles non résidentiels (commercial et industriel)	1,372 \$

Les taux de taxes pour l'administration des réseaux d'aqueduc et d'égout sont aussi diminués:

Aqueduc et égout	0,050 \$
Aqueduc seulement	0,040 \$

Les taxes spéciales pour le maintien des infrastructures municipales sont ajustées à la baisse à:

Catégorie de 1 à 5 logements	0,050 \$
Catégorie 6 logements et plus	0,057 \$
Immeubles non résidentiels et industriels	0,128 \$

Les compensations liées aux services d'eau potable et d'égout ont été ajustées en fonction des augmentations des coûts pour 2023:

Aqueduc résidentiel	150,00 \$
Égout:	
▪ Résidentiel	120,00 \$
▪ Commercial et industriel	235,00 \$

La compensation liée à la gestion des matières résiduelles est augmentée à :

Résidentiel 1 à 5 logements	145,00 \$
Commercial et industriel	145,00 \$
6 logements et plus	145,00 \$
Habitations multifamiliales de 20 logements et plus	80,00 \$
Chalets	125,00 \$

Concrètement, la majorité des contribuables pourront observer une hausse limitée à un maximum de 16 \$ par mois. Certaines propriétés pourraient même voir leur compte de taxes diminuer ou demeurer stable, les variations étant en fonction de l'augmentation de l'évaluation qui est différente d'une propriété à l'autre. Notons que le taux de taxes de 2023, sera le plus bas des 10 dernières années.

Par ailleurs, nous poursuivrons notre engagement à l'égard des familles en reconduisant tous les programmes de subventions déjà établis.

Que ce soit pour l'utilisation des couches lavables, le remplacement ou le retrait des appareils de chauffage au bois, l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie ou le remplacement des toilettes standards par des toilettes à faible débit, les familles Prairieoises pourront encore se prévaloir des sommes allouées. Il s'agit de mesures environnementales qui rencontrent beaucoup de succès depuis leur implantation.

Je vous rappelle aussi que le conseil municipal maintient toujours le prélèvement des taxes municipales en quatre (4) versements. Notons que cette procédure a été instaurée en 2007 et qu'elle vise à favoriser l'équilibre budgétaire des familles en répartissant les paiements sur plusieurs mois.

En terminant, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation du budget 2023. Le travail de concertation, la rigueur et la vision dans la démarche budgétaire nous ont encore une fois permis de réaliser avec succès ce processus budgétaire.

Je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la prochaine année.

Régis Soucy

Conseiller responsable de la Commission des finances

Notre-Dame-des-Prairies, 19 décembre 2022

4. Demandes verbales

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

5. Présentation et acceptation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023

627-12-2022

Monsieur Régis Soucy fait la présentation des prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies prévoyant des dépenses et autres activités financières totalisant une somme de 16 862 400 \$ en incluant les amortissements des immobilisations.

6. Programme triennal d'immobilisations

628-12-2022

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le programme triennal de dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

629-12-2022

7. Levée de la séance

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19h41.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse